COMMUNE DE SAINT-CYR (87)

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU PRE MOU.

Ce budget annexe concerne la création du lotissement du Pré Mou.

Les dépenses prévues concernent le remboursement des intérêts du prêt-relais de 100 000€ contracté, mais également les études et prestations, ainsi que les travaux.

Nous devons également prévoir les opérations d'ordre (en dépenses et en recettes).

I. La section de fonctionnement.

DEPENSES

Aide à maîtrise d'ouvrage, maitrise d'œuvre, travaux et dépenses annexes. Intérêts du prêt-relais, frais bancaires et régularisation des centimes de TVA (suite aux arrondis des déclarations).

Opérations d'ordre.

RECETTES

Régularisation des centimes de TVA (suite aux arrondis des déclarations).

Opérations d'ordre.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 367 666.54€.

II. La section d'investissement.

DEPENSES

Opérations d'ordre.

RECETTES

Un prêt -relais et l'excédent de 2022.

Une avance remboursable du budget principal.

Opérations d'ordre.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 362 665.54€.

Fait en mairie, le 11 avril 2023.